

PROTOCOLE DE SECURITE POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

VOILE

« L'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. »

(Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré, circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017).

Afin d'**accompagner les enseignants d'EPS** de l'académie en les sensibilisant à la dimension sécuritaire de leur exercice, des protocoles de sécurité sont proposées dans les APPN les plus programmées.

Les productions académiques viennent s'adosser aux circulaires nationales (mars 1994, juillet 2004 et avril 2017) relatives à la sécurité en EPS.

Ces premières sont amenées à évoluer en fonction des retours d'expérience.

Des **éléments communs** à toutes les pratiques support de l'enseignement d'EPS sont essentiels pour garantir une formation sécurité :

L'enseignant d'EPS responsable du groupe :

- **Réalise des choix** relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves.
- **Contrôle systématiquement** l'état des équipements matériels utilisés.
- Fait preuve d'une **vigilance effective** durant tout le déroulement de la leçon.
- **Pilote toujours la chaîne de contrôle.**
- **Organise la chaîne de sécurité** sous forme de « check List ».
- **Sait que la conception même des APPN repose sur deux idées centrales : partir – revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.** Anticiper une éventuelle activité de repli.
- **Prévoit une large plage horaire** en fonction de la spécificité de l'APPN
- En cas d'urgence, hiérarchise les priorités
- Prévoit une **trousse de secours** adaptée à l'activité.

Chaque élève et tous les élèves :

- Bénéficient d'informations et de **consignes d'ordre sécuritaire.**
- **Vivent une formation** à la mise en place d'une sécurité maximale en lien avec les informations reçues.
- **Apprennent à renoncer** à s'engager.
- S'éprouvent à travers une **autonomie encadrée.**

Les recommandations spécifiques à une APPN sont organisées chronologiquement ; avant, pendant et après la leçon.

Les conditions maximales de sécurité active et passive sont édictées.

Recommandations spécifiques à la VOILE

Documentation spécifique :

- Arrêté du 28/02/2008 relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile. Article A322-64 du code du sport. ASSN arrêté du 09/07/2015.
- Certificat d'aisance aquatique circulaire du 22/08/2017.
- Arrêté du 02/12/2014 relatif à la sécurité des navires (Division 240).

Chaque structure d'enseignement de la voile dispose d'un DSI (Dispositif de surveillance et d'intervention) consultable.

Documents Permis bateau.

Les conditions de vent et de mer sont consultables sur les sites Internet : *Météo France, Wind guru, Allo surf, windyTV...*

AVANT L'ACTIVITE :

- S'assurer que les **élèves disposent soit de l'ASSN** soit du certificat d'aisance aquatique. A défaut l'élève peut réaliser l'épreuve du certificat sur site. Tout autre test n'est pas valide.
- En cas de Co-intervention enseignants-moniteurs, prendre les décisions après concertation. L'enseignant reste le responsable de la sortie
- Prendre en compte tous les paramètres pour **choisir le plan d'eau et la zone de navigation : météo, public, trafic maritime, dangers. Se référer au DSI de la structure.**
- Choisir si possible un plan d'eau déjà connu de l'enseignant ou s'informer des particularités du plan d'eau le cas échéant.
- S'informer des conditions météo pour le jour J : au besoin, reporter ou annuler la leçon initialement prévue.
- Prévoir une autre activité en remplacement.
- N'utiliser que du matériel répertorié, conforme et en état.
- Nombre maximum de participants : **pas plus de 15 embarcations.**
- Matériel de base bateau sécurité : présence du coupe circuit moteur, radio fonctionnelle, ancre, gilet de sauvetage, nourrice (avec le plein de carburant), bout de remorquage, couteau, écope, corne de brume, pagaie, ...
- Matériel de base élève : pour les cata/dériveur : gilet obligatoire adapté à la morphologie de l'élève et vêtements pour se protéger du froid (coupe-vent ...) et du soleil (casquette, lunettes, crème). En planche à voile : combinaison néoprène obligatoire en-dessous d'une eau à 18° et gilet recommandé.
- S'assurer de la disponibilité du bateau sécurité.
- S'assurer que la puissance du moteur est en adéquation avec les conditions de pratique.
- Connaître le niveau des élèves (s'assurer de l'adéquation avec la dangerosité de l'activité)
- S'assurer qu'aucun élève du groupe ne présente de contre-indication.
- Adapter le nombre de participants aux conditions générales de pratique.**

PENDANT L'ACTIVITE

JUSTE AVANT LA MISE A L'EAU

- S'adapter aux conditions météo du moment : nombre d'élèves par embarcation, taille de la voile ...
- Contrôler visuellement le bon état du matériel : bouchons, trampoline, bouts ...
- Faire tourner le moteur de la sécurité avant la séance. Tester le coupe-circuit.
- Réaliser un test radio avec la base.
- Vérifier l'équipement de sécurité de chacun des élèves : ajustement des gilets ...
- Rappeler l'ensemble des consignes de sécurité : interdiction de quitter son embarcation, signaux de détresse et regroupement, zone de repli ...
- Informer les élèves des principales règles de priorité.

- S'assurer que les élèves savent s'arrêter. Leur rappeler la technique de remorquage.

SUR L'EAU

- Exercer régulièrement un contrôle visuel de l'équipement de sécurité des élèves ainsi que du matériel.
- Garder autant que possible toutes les embarcations à vue.
- Compter régulièrement les embarcations ainsi que les participants.
- Rester vigilant sur l'ensemble des variables : humaines, météo, environnementales ...
- S'adapter à l'évolution des conditions et prioriser les interventions.

APRES L'ACTIVITE

- Rincer le matériel, le faire sécher à l'ombre, le vérifier et le stocker dans un endroit ventilé (eau salée) et vérifier le matériel.
- Signaler à l'écrit les différentes avaries matérielles et faire réaliser les opérations de maintenance sur le matériel abîmé.
- Réaliser avec les élèves un debriefing sécurité.